



Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e d'édition, session 2024

N° F3C47ASIRR2

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e d'édition, au titre de l'année 2024 :

Madame GORNOUVEL-HUMMEL Bénédicte, conservatrice des bibliothèques, présidente, Université Rennes 2, Rennes.

Monsieur VILLA Paul, conservateur des bibliothèques, vice-président, Université Rennes 2, Rennes.

Monsieur GAZEAU Daniel, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Poitiers, Poitiers.

Madame NECOL Cécile, ingénieure d'études de classe normale, experte, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur VÉGUER Patrick, ingénieur d'études hors classe, expert, Rectorat de l'académie de Rennes, Rennes.

Madame MOKHTARI Sylvie, agent contractuel équivalent ingénieur de recherche, suppléante, Université Rennes 2, Rennes.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 05/06/2024

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La cheffe du bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)



Pauline MAINDON